

Sociologie des Pénitents sous l'Ancien Régime : Les deux confréries de Lambesc

L'étude de la composition sociale des confréries de Pénitents est intéressante à plus d'un titre. Parmi toutes les formes d'association qu'a connues la Provence du XVIII^e siècle, elles seules offrent le caractère de groupement volontaire. Elles sont aussi les seules, opposées en cela aux confréries de métiers à caractère corporatif, à rassembler toutes les classes de la société.

Ce qui nous importe surtout, c'est de constater que leur évolution sociale et leur évolution spirituelle sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. Leur « démocratisation » et leur « laïcisation »¹ sont parallèles. Mais il est difficile de déterminer lequel de ces deux phénomènes a entraîné l'autre. Quoi qu'il en soit, la connaissance de la composition sociale des confréries éclaire fortement les vicissitudes de leur histoire politique. Influence des mœurs et des mentalités méridionales qui ont entraîné des « déviations profanes »¹, influence des grands courants de pensée du XVIII^e siècle qui a déterminé l'abandon des confréries par les classes supérieures, tels sont, en bref, les facteurs de leur déclin².

EXAMEN DES SOURCES PROPRES A LA CONFRÉRIE

Pour une étude sociologique des Pénitents, la méthode statistique est de rigueur. Elle a pour base trois sortes de listes : celles de l'ensemble des confrères, celles des éléments actifs qui parti-

1. Les deux expressions « laïcisation » et « déviations profanes » sont empruntées à M. AGÜLHON, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence* (Paris, Fayard, 1968), pp. 120 et 160.

2. Si du moins l'on accepte pour point de départ les thèses élaborées dans l'ouvrage cité à la note précédente.

cipent effectivement à la vie de la confrérie en assistant aux Chapitres généraux, et enfin celles des recteurs.

Nous avons la chance de posséder, pour les Pénitents gris de Lambesc, les noms des membres de la Compagnie à différentes époques³. La première de ces listes date de 1642. Elle a été établie lors des donations faites par les confrères pour la construction de la chapelle. Nous ne l'utiliserons pas, car l'identification des pénitents, pour ce début du XVII^e siècle, relèverait de longues recherches dans les minutes notariales, recherches pour lesquelles nous ne disposons pas du temps nécessaire. Il est fort probable que, conformément à toutes les confréries étudiées, les Gris étaient encore très aristocratiques et bourgeois dix ans après leur fondation. Nous pouvons d'ailleurs reconnaître des noms nobles et bourgeois, mais ils ne sont pas assez nombreux pour que des statistiques portant sur cette liste aient une quelconque valeur.

La deuxième de ces listes a été dressée à l'occasion d'une procession faite à Aix, en 1676. On y relève 72 noms, elle est donc complète, les statuts interdisant de dépasser ce nombre.

Les listes suivantes : 1710, 1719, 1744, 1751, 1757, 1767 et 1778 ont été dressées pour la levée des cotisations. Les dates sont suffisamment espacées pour permettre de saisir dans son ensemble l'évolution sociale de la confrérie. En même temps, leur régularité relative donne la possibilité de déterminer si cette évolution a été lente et continue, si, au contraire, elle s'est accélérée à une certaine époque et de dater approximativement le « retournement » social.

Les listes des éléments actifs sont faciles à établir, mais cela n'a été possible que pour la seconde moitié du XVIII^e siècle. En effet, lorsque, en tête du procès-verbal de séance, figurent les noms des assistants, il suffit de relever ces noms. Cependant, il arrive fréquemment, au XVII^e siècle, que l'on se contente de faire signer les présents et, faute de prénoms précédant les patronymes, leur identification serait hasardeuse.

3. Il existe aux Archives paroissiales de Lambesc deux registres de délibérations et un livre de comptes (non cotés). Tous ces documents ont été aimablement mis à notre disposition par M. le curé Moyon et communiqués par M. Robert Bied que nous remercions bien vivement.

Les listes de recteurs ne posent pas de problèmes. Ils sont très souvent nommés, on s'en doute, puisque ce sont eux qui convoquent toutes les assemblées et mènent les débats.

La principale difficulté réside dans l'identification des pénitents. A quelques très rares exceptions près, leur qualité sociale n'est jamais mentionnée dans les archives propres de la Chapelle. Il est assez naturel, dans une petite ville où tout le monde se connaît, de ne pas inscrire en regard des noms la qualité de chacun. N'est-ce pas d'ailleurs plus conforme à l'esprit égalitaire des confréries ? On y est « frères » et seule importe la fonction exercée au sein de l'association.

AUTRES SOURCES

Nous venons donc de constater que les documents propres à la confrérie s'avèrent insuffisants pour notre étude. Aussi avons-nous eu recours à d'autres sources. Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, nous avons consulté les rôles de capitation⁴. Il en est ressorti que les Pénitents gris de Lambesc comptaient parmi eux un nombre assez important de notables, et ce plus précisément vers 1744. Il était donc logique de supposer, connaissant les tendances générales de l'évolution sociale des confréries, que leur prédominance ait été encore plus nette à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e. Dans cette perspective, les listes des maires, consuls et membres du Conseil de Ville⁵ pouvaient nous renseigner. De plus, elles permettaient une approche rapide et relativement aisée.

Cette méthode, on s'en doute, n'est pas absolument rigoureuse : seuls les pénitents membres de cette élite dirigeante sont identifiés et, d'autre part, les résultats doivent être utilisés avec précaution. En effet, à la lecture de ces listes, il apparaît que le scribe fait de lui-même une distinction. On voit certains patronymes précédés de « monsieur » ou de « sieur », alors que d'autres sont écrits tels quels. L'absence de qualificatif semble bien significative. En outre, on serait tenté d'établir une différenciation entre « monsieur » et « sieur », mais l'examen attentif des listes

4. Arch. comm. de Lambesc en dépôt aux Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 129 E, CC 20 à 23.

5. *Ibid.*, 129 E, BB 9, 10, 13, 14.

interdit de penser que l'un est plus « honorifique » que l'autre, surtout après avoir constaté parfois que l'un ou l'autre terme est employé indifféremment pour désigner la même personne. Au début du XVIII^e siècle, où les qualités et professions sont plus souvent mentionnées, « monsieur » semble plus systématiquement réservé aux bourgeois et membres des professions libérales, tandis que « sieur » s'applique généralement à des « négociants » et « marchands ». Notons que la noblesse — vraie ou fausse ? — est toujours indiquée. Son authenticité importe peu et nous nous en tiendrons à la terminologie de l'époque.

STATISTIQUES

Après ces quelques considérations méthodologiques, il nous faut aborder l'étude statistique. Mais rappelons tout d'abord ce qui est acquis sur la sociologie des pénitents.

Que la fondation des confréries ait été le fait de l'aristocratie et de la bourgeoisie, cela ne fait aucun doute pour tous ceux qui les ont étudiées. Pour tous ceux-là, il est également certain qu'au XVII^e siècle, à leur apogée, toutes les classes de la société y sont représentées. Une récente étude sur les Pénitents d'Arles⁶ montre que, dans certaines confréries de cette ville, cette évolution a été très précoce : dès 1610-1618 chez les Pénitents blancs.

Dans le même temps, le nombre des confrères s'accroît progressivement et, à la fin du siècle, la tendance est au recrutement massif (101 réceptions chez les Blancs d'Arles de 1696 à 1705). Les Gris de Lambesc, quant à eux, restent fidèles à leurs statuts, qui fixent l'effectif maximum à 72, « tant pour l'honneur des Septante-deux Disciples de Jésus-Christ que pour éviter les confusions et désordres que le plus souvent survient aux grandes multitudes⁷ ». Nous aurons l'occasion de revenir sur les conséquences de cette clause.

Le troisième point de l'évolution sociale des confréries, qui a été mis en évidence par M. Agulhon⁸, est la « tendance finale à la désaffection des notables⁹ ».

6. Hubert GAY, *Les Pénitents d'Arles* (mémoire de Maîtrise, manuscrit, Faculté de Lettres d'Aix, 1969), tableaux pp. 124 et 125.

7. Arch. comm. de Lambesc, 129 E, GG 18 - Statuts, chap. I, art. 3.

8. *Pénitents et Francs-Maçons...*, pp. 143 à 160.

9. *Ibid.*, p. 145.

Il nous faut maintenant présenter nos propres résultats.

I. — L'ENSEMBLE DES CONFRÈRES

De la fin du xvii^e siècle au début du xviii^e, la composition sociale des Gris a peu évolué. Pour 1676 (et en tenant compte des réserves formulées plus haut), nous avons pu identifier 50 confrères sur 72.

Sur ces 50 frères, on trouve :

- 5 nobles (dont le recteur) ;
- 9 « bourgeois » possesseurs de seigneurie ;
- 5 « bourgeois » (dont le vice-recteur) ;
- 7 membres des professions libérales ;
- 3 « marchands » ;
- 3 maîtres-apothicaires ;
- 16 frères qualifiés de « monsieur » ou de « sieur » ;
- 1 maître-cordonnier ;
- 1 serrurier (ces deux derniers identifiés par les archives propres de la confrérie).

Malgré l'imprécision, deux constatations s'imposent : d'une part, 48 pénitents, c'est-à-dire les deux tiers de la confrérie, sont des notables. D'autre part, on décèle la présence de l'artisanat dans la Chapelle.

Pour 1710, l'état des sources nous a permis de mieux percevoir comment sont répartis, dans les classes aisées, les différents éléments qui les composent. Le classement s'établit de la façon suivante :

- 7 nobles (dont le recteur) ;
- 4 « bourgeois » possesseurs de seigneurie (dont le vice-recteur) ;
- 18 « bourgeois » ;
- 9 membres des professions libérales ;
- 1 « négociant » ;
- 6 « marchands » et apothicaires ;
- 3 frères qualifiés de « monsieur » ;
- 2 frères qualifiés de « sieur » ;
- 5 artisans et gens de métier.
(17 n'ont pu être identifiés.)

Là encore, forte présence des classes aisées (50 = 69,4 %), dominées très largement par les nobles et les « bourgeois » (43 = 59,7 %). L'importance du nombre de ces derniers semble prouver que, parmi les 16 frères que les listes de consuls et conseillers nous ont permis de qualifier de « monsieur » en 1676, entre une assez vaste proportion de bourgeois. On ne doit pas accorder trop d'importance à la légère augmentation de l'effectif aristocratique. En effet, ces mêmes listes font apparaître que certains bourgeois possesseurs de seigneurie sont peu à peu dits « nobles », sans que l'on puisse savoir s'ils ont véritablement droit à ce titre¹⁰.

En 1719, les proportions restent sensiblement les mêmes, bien que la liste soit très incomplète : 59 noms seulement. Nous voyons :

- 6 nobles (dont le recteur) ;
- 3 « bourgeois » possesseurs de seigneurie (dont le vice-recteur) ;
- 17 « bourgeois » ;
- 9 membres des professions libérales ;
- 1 « négociant » ;
- 7 « marchands » et apothicaires ;
- 6 artisans et gens de métier ;
- 1 « ménager ».

Ici, on remarque la présence d'un membre des plus basses classes : un travailleur de la terre.

Avant d'en arriver aux statistiques concernant la seconde moitié du XVIII^e siècle, deux points sont à retenir : à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e, les Gris de Lambesc sont pour une très large majorité des représentants non seulement du privilège et de la fortune, mais, plus précisément encore, de l'élite sociale, celle de la richesse, de la culture et de la considération tout ensemble. A ce degré d'ampleur, leur prépondérance numérique s'accompagne sans aucun doute de la mainmise effective sur la confrérie, ce qui sera confirmé par les listes de recteurs.

Le deuxième point est la présence des artisans et gens de métier. Il est difficile d'avancer un pourcentage les concernant, mais l'on peut supposer qu'ils entrent pour une part dans les

10. Voir à ce sujet l'article de M^{me} CUBBELS, « A propos des usurpations de noblesse en Provence avant 1789 », in *Provence Historique*, juillet-septembre 1970, pp. 224 à 301.

non-identifiés (22 en 1676, 17 en 1710 et 9 en 1719) parce que la qualité des membres des hautes classes est plus volontiers mentionnée que celle des petites gens. Quant aux ruraux, nous n'en avons dénombré qu'un. Les statistiques ultérieures donnent à penser que leur nombre ne doit pas être beaucoup plus élevé à cette époque. Mais tout cela relève de l'hypothèse.

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, les rôles de capitation ont permis d'obtenir des résultats beaucoup plus satisfaisants. Nous présentons dans un même tableau l'analyse sociale des listes couvrant trente-cinq années, de 1744 à 1778.

Qualité ou profession	1744	1751	1757	1767	1778
non indiquée	12	7	6	7	10
nobles	2	2	1	1	1
"bourgeois" ¹¹	16	16	13	9	6
professions libérales	9	10	8	6	4
"négociants"	1	1	1	4	7
"marchands" et apothicaires	4	6	6	6	6
aubergiste	1	1	1	1	1
artisanat, métiers divers	16	24	22	27	30
"ménagers"	1	3	3	3	3
"laboureurs" ¹²	1	1	1	0	0
"travailleurs"	0	1	0	3	3
Total	63	72	62	67	71

Les tendances de l'évolution sociale se dessinent nettement. Alors que les « bourgeois » et membres des professions libérales tendent à délaissier la confrérie, l'effectif des artisans et gens de métier augmente, ainsi que celui des gens de négoce, plus nombreux que les bourgeois à la fin du siècle.

Au sein des professions libérales sont observées deux constantes : chez les juristes, les fonctions les plus « honorables » (notaires) sont mieux représentées que les plus modestes (greffiers, procureurs), alors que l'inverse se produit dans l'éventail des professions médicales (plus de chirurgiens que de médecins). L'élément aristocratique, s'il est minime, ne disparaît jamais complètement de la Chapelle.

11. Dont deux bourgeois possesseurs de seigneurie en 1744.

12. Equivalent du terme méridional « ménager ».

Cette « désaffection des notables », que M. Agulhon lie à l'influence des attaques menées contre les pénitents par les évêques, les autorités municipales et l'« opinion éclairée »¹³, est, en 1744, nettement amorcée puisque les nobles, « bourgeois » et membres des professions libérales étaient, en 1710 et 1719, respectivement au nombre de 38 et 35.

Dans notre cas, il ne semble pas que l'on puisse faire intervenir l'hostilité des autorités locales avec lesquelles les Gris ont toujours été en bons termes¹⁴. Quant aux « lumières », elles ont plus profondément marqué les années 1760-1770 que le début du XVIII^e siècle.

Elle a pu être déterminée, chez les Gris de Lambesc, par leur démission de l'administration de l'Hôpital, en 1719, démission rendue nécessaire par les difficultés que connaît alors la confrérie. Peut-être certains pénitents, membres de l'élite intellectuelle, plus attachés aux fonctions spirituelles (l'attédissement de la foi religieuse se fait déjà sentir) et charitables de la confrérie, se sont-ils détournés d'elle qui perdait son esprit initial. Ils rejoindraient en cela, et sans que des critiques leur aient été nommément adressées (du moins nous l'ignorons), l'opinion des évêques qui considèrent, au XVIII^e siècle, que les confréries de Pénitents n'exerçant plus de fonction charitable ont perdu leur raison d'être et qui, au centre de tous leurs reproches, formulent cette idée qu'elles ont dévié de leurs buts primitifs.

A cet égard, il semble significatif que les bourgeois, qui ont été à la tête de la confrérie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, aient tenté, sans grand succès mais par une attitude constante, de ranimer le zèle de leurs confrères.

Ce mouvement d'abandon de la Chapelle par les notables est plus net si l'on regroupe la statistique précédente en trois catégories sociales majeures qui offrent alors les proportions suivantes :

13. *Pénitents et Francs-Maçons...*, pp. 124 à 139, p. 146.

14. Et pour cause, les Pénitents gris comptant parmi eux de nombreux consuls et membres du Conseil de Ville. Les Pénitents blancs les accusent, en 1771, de s'être arrogé le droit de porter la croix de Mission lors d'une procession, « abusant de ce que deux Consuls en exercice sont de leur Compagnie » (Arch. paroiss. de Lambesc, registre non coté, lettre intercalée).

Qualité ou profession	1744	1751	1757	1767	1778
non indiquée	12 = 19 %	7 = 9,7 %	6 = 9,7 %	7 = 10,4 %	10 = 14 %
classes aisées ¹⁵ ..	32 = 50,8 %	35 = 48,6 %	29 = 46,8 %	26 = 38,9 %	24 = 33,8 %
artisanat, métiers divers	17 = 27 %	25 = 34,7 %	23 = 37,1 %	28 = 41,7 %	31 = 43,7 %
classes agricoles .	2 = 3,2 %	5 = 7 %	4 = 6,4 %	6 = 9 %	6 = 8,5 %
Total	63	72	62	67	71

En 1744, les classes aisées sont encore majoritaires, mais leur proportion diminue progressivement jusqu'à devenir inférieure à celle de l'artisanat. La prépondérance de celui-ci est acquise vers 1760.

Cette évolution reste lente cependant. Ce trait est-il en rapport avec la physionomie sociale et humaine de Lambesc ? M. Agulhon fait remarquer que, si la défection des notables a été rapide et effective dans les grandes villes sous l'influence des « idées nouvelles », les localités plus modestes y ont été moins sensibles ¹⁶. Ce phénomène s'explique par une pénétration plus lente de ces idées, peut-être aussi par un plus fort enracinement de la foi catholique.

Mais Lambesc compte environ 3.400 habitants en 1765 ¹⁷ et, d'autre part, une précédente étude sur les Pénitents blancs de cette même ville ¹⁸ a révélé que cette tendance était chez ces derniers nettement plus accentuée.

Nous sommes donc tentés d'y voir une originalité propre aux Gris. Un facteur est, à nos yeux, déterminant. L'article 3, chapitre I, des statuts qui limite l'effectif de la Chapelle à 72 frères n'autorise pas des adhésions massives. Le recrutement se réduit au remplacement de membres décédés, ou beaucoup plus rarement à celui des pénitents exclus ou démissionnaires. En effet, l'exclusion définitive est une mesure grave qui n'est prise qu'en dernier

15. Nobles, « bourgeois », professions libérales, « négociants » et « marchands ».

16. *Pénitents et Francs-Maçons...*, pp. 154-155 : exemples de Carcès et de Cotignac dans le Var.

17. E. BARATIER, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, avec tableaux comparatifs pour le XVIII^e siècle (Paris, S.E.V.P.E.N., 1961), p. 135.

18. Martine EHLINGER, *Les Confréries de Pénitents de Lambesc* (mémoire de maîtrise, manuscrit, Faculté des Lettres d'Aix, 1969).

recours. Les démissions sont tout aussi exceptionnelles. Sur une période de quarante-trois ans, de 1744 à 1786, on relève vingt-six affiliations, ce qui donne en moyenne trois affiliations tous les cinq ans¹⁹. Ce chiffre paraît vraisemblable, vu le nombre élevé d'années que chaque frère passe au sein de la confrérie (trente-cinq à quarante ans).

En bref, la nature même des statuts et du système de recrutement qu'ils impliquent ne laissent point de place au facteur mode, aux faits d'engouement massif.

La classification adoptée dans ce tableau qui englobe dans une même classe la bourgeoisie, la noblesse et le monde du négoce correspond à l'unité de comportement de ces différents éléments sociaux. En effet, si les bourgeois ont essayé de maintenir (ou de faire renaître ?) dans la confrérie l'esprit qui avait présidé à sa fondation, les gens de négoce qui ont été à sa tête ont orienté aussi leurs efforts dans ce même sens : l'observation des statuts, c'est-à-dire des règles qui font que la confrérie des Pénitents est l'association d'hommes pieux dans un but de dévotion, de charité, d'humilité. Ils s'opposent en cela aux recteurs de condition plus modeste, qui sont les seuls à proposer des dépenses somptuaires, à vouloir donner aux processions un caractère semi-profane, à favoriser la généralisation de cette pratique²⁰.

Nous pourrions citer de nombreux exemples. En voici quelques-uns. En 1758, le recteur Joseph Berthoulin, négociant, informant le Chapitre que les Gris sont invités par le curé à participer à la procession du Saint-Sacrement, déclare que la confrérie accepte d'y assister et d'avoir le pas sur la confrérie blanche un an sur deux « pour ne rien changer à l'ordre que Messire Teston veut bien donner à cette procession » et « quoique par nos Statuts elle doive céder le pas aux autres compagnies... sans pourtant s'agréger aucune préséance... ce qui résisterait d'ailleurs à l'étroite humilité sur laquelle la nôtre (confrérie) est fondée²¹ ».

19. Arch. paroiss. de Lambesc, livre de comptes (non coté). Les comptes de la confrérie sont si bien tenus que nous pensons que les affiliations sont toutes mentionnées.

20. Les statuts n'autorisent que deux processions par an : le 1^{er} janvier et le Jeudi-Saint (chap. I, art. 7).

21. Arch. paroiss. de Lambesc, registre non coté, Chapitre général du 23 mai 1758.

En 1764, Jean-Baptiste Honnorat, marchand, ayant obtenu d'un prêtre de Saint-Cannat l'engagement de dire la messe tous les dimanches pour les Gris, estime qu' « un pareil avantage doit ranimer le zèle et la piété de toute la Compagnie », et il ajoute : « mais comme par ce moyen aucun des frères ne doit avoir aucun prétexte pour manquer aux exercices portés et ordonnés par nos Saintes Constitutions, la Compagnie a encore unanimement délibéré de remettre toutes les fautes portées par nos Saints Statuts...²² »

Les préoccupations sont autres avec un recteur de condition modeste. En 1761, Jean-Baptiste Imbert, charcutier, « désire que la Compagnie possède des guirlandes pour la procession du Saint-Sacrement²³ ». C'est accordé, mais le Chapitre lui fait remarquer qu'il vient d'envisager une autre dépense. En 1762, Joseph-Scipion Martin, aubergiste, propose de « faire tirer des boîtes lorsque le Saint-Sacrement passera ». La Compagnie laisse cette dépense « à la prudence du recteur²⁴ ». Plus significative encore cette constatation de J.-H. Charlot, maître-chirurgien, recteur en 1776, et qui déplore que, « depuis plusieurs années, plusieurs frères n'ont pas payé leurs cottes par la faute des recteurs qui ne les ont pas réclamées²⁵ ». Or, les recteurs des quatre années précédentes sont un tonnelier en 1772, un menuisier en 1773, un broquier en 1774 et un autre menuisier en 1775. Après vérification dans le livre des comptes, il s'avère que ces années-là, il n'a été recouvré que, respectivement, 28, 15, 36, 23 « cottes ».

Les tendances opposées des deux groupes principaux de catégories sociales qui ont joué un rôle effectif au sein de la confrérie sont donc nettement perceptibles et suffisent à justifier le regroupement que nous en avons fait en joignant ici le monde du commerce à la bourgeoisie et à la petite aristocratie.

Cependant, on pouvait concevoir aussi une classification différente qui isole l'élite intellectuelle (nobles, « bourgeois » et professions libérales) et, par conséquent, agrège le monde du commerce à l'artisanat ; elle permet de mesurer plus exactement l'importance de la défection de ces classes supérieures.

22. Arch. paroiss. de Lambesc, registre non coté, Chap. gén. du 15 avril 1764.

23. *Ibid.*, Chap. gén. du 1^{er} mars 1761.

24. *Ibid.*, Chap. gén. du 23 mai 1762.

25. *Ibid.*, Chap. gén. du 17 mars 1776.

Qualité ou profession	1744	1751	1757	1767	1778
non indiquée	12 = 19 %	7 = 9,7 %	6 = 9,7 %	7 = 10,4 %	10 = 14 %
nobles, bourgeois, profes. libérales	27 = 42,9 %	28 = 38,9 %	22 = 35,5 %	16 = 23,9 %	11 = 15,5 %
commerce et arti- sanat	22 = 34,9 %	32 = 44,4 %	30 = 48,4 %	38 = 56,7 %	44 = 62 %
classes agricoles .	2 = 3,2 %	5 = 7 %	4 = 6,4 %	6 = 9 %	6 = 8,5 %
Total	63	72	62	67	71

La proportion des bourgeois, on le voit, baisse sensiblement. Mais il faut noter que, contrairement à la plupart des confréries étudiées, le mouvement est assez tardif et relativement limité.

Aussi, tous comptes faits, nous nous en tiendrons aux résultats des statistiques fondées sur le premier des regroupements proposés, et c'est dans ce système que nous esquisserons une comparaison avec la confrérie blanche du même lieu.

Chez les Pénitents blancs de Lambesc, dont nous avons déjà laissé supposer la composition sociale quelque peu différente, il n'y a pas d'évolution appréciable entre les deux dates pour lesquelles nous possédons des listes de confrères.

qualité ou profession ²⁶	1766 ²⁷	1784-91 ²⁷
non indiquée	15 = 13,4 %	28 ²⁸ = 20 %
ecclésiastique	1	1
"bourgeois"	5	3
	28 pour les classes aisées = 25 %	29 = 20,7 %
professions libérales .	2	7
"négociants"	14	12
marchands	6	6
artisan. - métiers divers	42 = 37,5 %	61 = 43,6 %
"pégouliers"	3	2
"ménagers"	12	11
	27 pour les classes agricoles = 24,1 %	22 = 15,7 %
"travailleurs"	12	9
Total	112	140

26. Elles ont toutes été trouvées dans les rôles de capitation (Arch. comm. de Lambesc, 129 E, CC 20 à 23).

27. Ces listes figurent dans la liasse de comptes des Pénitents blancs (Arch. comm. de Lambesc, 129 E, GG 17).

28. Dont 7 payent « demi-cotte », c'est-à-dire qu'ils sont âgés de moins de 16 ans.

La défection des notables est acquise dès 1766 et, dès cette date également, les classes aisées ne sont plus guère représentées que par les gens du négoce. Le seul phénomène que l'on puisse observer est l'augmentation du nombre des artisans et gens de métier. Il est à remarquer que le gonflement de l'effectif global de la confrérie blanche est dû au seul afflux des représentants de la catégorie sociale moyenne, le nombre des notables et des ruraux restant sensiblement le même pour les premiers et légèrement en baisse pour les autres. Nous ne savons pas, d'ailleurs, s'il faut attribuer cette baisse de la proportion des ruraux entre 1766 et 1784-1791 à une défection de leur part, ou bien tenir compte du fait qu'ils se sont révélés particulièrement difficiles à reconnaître et peuvent ainsi entrer pour une part dans le grand nombre de non-identifiés en 1784-1791. Ils sont, en tout cas, mieux représentés chez les Pénitents blancs que chez les Gris.

Nous nous trouvons donc face à une confrérie plus nettement « démocratisée » et dont le recrutement, à l'inverse des Gris, n'est pas limité par les statuts.

Par contre, on note, comme chez les Gris, la cohésion du groupe bourgeoisie-commerce qui, avec quelques personnalités au rôle prépondérant, a été l'artisan du redressement de la confrérie dans les années 1760-1765²⁹.

Toutefois, la proportion des « bourgeois » et membres des professions libérales est nettement inférieure à celle que connaît la confrérie grise aux mêmes dates, ceci étant mis en évidence dans le tableau suivant :

Qualité ou profession	1766	1784-91
non indiquée	15 = 13,4 %	28 = 20 %
ecclésiastique, "bourgeois" et professions libérales	8 = 7,1 %	11 = 7,9 %
commerce et artisanat	62 = 55,4 %	79 = 56,4 %
classes agricoles	27 = 24,1 %	22 = 15,7 %
Total	112	140

Il est une autre différence importante dans la composition sociale des deux chapelles de pénitents de Lambesc. Alors que la confrérie des Gris reste exclusivement une association d'hommes,

29. Cf. M. EHLINGER, *Les Confréries de Pénitents de Lambesc*, p. 60 à 74.

les Blancs comptent parmi eux des femmes. Nous ne savons pas de quand date l'intervention d'éléments féminins dans la vie de la confrérie, mais nous pensons qu'elle doit être assez tardive, probablement dans les années 1760. Deux faits nous autorisent à émettre cette hypothèse : en 1766, où nous voyons apparaître les premières d'entre elles, les « pénitentes » sont au nombre de 10. Elles sont 65 en 1784 et 70 en 1786. Le fort accroissement de leur effectif en vingt ans laisse supposer que l'élargissement du recrutement a connu un certain succès. Si les femmes sont peu nombreuses dans la confrérie en 1766, n'est-ce pas que celle-ci ne leur est ouverte que depuis quelques années seulement ? Quoi qu'il en soit, nous constatons que les femmes à la fin du XVIII^e siècle, représentent plus du tiers de l'effectif total des Blancs. Il ne semble pas d'ailleurs qu'elles aient participé directement à la vie de la Chapelle, car on ne les voit jamais assister aux Chapitres généraux. Pour la moitié environ, elles sont épouses ou filles de membres de la Compagnie et ne jouent qu'un rôle charitable de « visiteuses des malades » ou de « veilleuses de mortes ».

En résumé, chez les Gris, recrutement limité statutairement, « démocratisation » lente, pas d'affiliation féminine ; chez les Blancs, recrutement élargi en nombre, « démocratisation » accentuée, accession des femmes : le contraste est assez net.

II. — LES ELEMENTS ACTIFS

Le fait de payer la cotisation ne signifie pas pour autant que les pénitents fréquentent réellement la Chapelle. Les statistiques que nous venons de présenter sont donc insuffisantes et il nous faut mettre en parallèle les résultats portant sur les « éléments actifs » des confréries.

La participation de chaque catégorie sociale est-elle proportionnelle à son effectif total ?

Les tableaux suivants ont été dressés en se basant sur les procès-verbaux des séances plénières³⁰. Pour les Pénitents gris, nous avons établi quatre listes irrégulièrement espacées sur les quarante années qui précèdent la Révolution.

³⁰. Chez les Pénitents blancs il n'y a qu'un Chapitre général par an pour l'élection des officiers, tandis que chez les Gris toutes les décisions sont prises en Chapitre général.

qualité ou profession	1753	1757	1767	1782-83
non indiquée ...	3 = 6,5 %	5 = 10,9 %	5 = 11,9 %	5 = 13,1 %
nobles	1	1	1	2
"bourgeois"	9	6	3	3
professions libérales	7	5	4	3
"négociants"	1	1	3	6
marchands - apothicaires	4	4	3	2
artisanat	17 = 37 %	21 = 45,6 %	20 = 47,6 %	15 = 39,5 %
"ménagers"	2	2	1	2
"laboureurs"	1	1	0	0
"travailleurs"	1	0	2	0
	22 pour les clas. aisées = 47,8 %	17 = 37 %	14 = 33,3 %	16 = 42,1 %
	4 pour les clas. agric. = 8,7 %	3 = 6,5 %	3 = 7,2 %	2 = 5,2 %
Total	46	46	42	38

Les chiffres obtenus pour l'artisanat montrent une assiduité plus que proportionnelle à leur nombre total dans la Confrérie en 1753, 1757 et 1767. En 1782-1783, par contre, leur participation est inférieure à celle des classes aisées. Les ruraux, quant à eux, semblent délaisser la Chapelle.

Il apparaît que les bourgeois et gens de négoce, représentant, en 1751, environ la moitié des frères affiliés, participent à la vie de la Chapelle, en 1753, dans une proportion sensiblement égale. Leur adhésion est donc réelle. Ce sont les bourgeois et membres des professions libérales qui font la majorité au sein de ces hautes classes.

En 1757, par contre, la participation des classes aisées diminue nettement alors que, globalement, leur pourcentage est supérieur à celui de l'artisanat. Il semble donc que la prépondérance de celui-ci soit acquise avant 1760, comme nous l'avons dit auparavant. En 1767, bien qu'inférieure à celle des petites gens, la proportion des notables « actifs » correspond sensiblement à leur nombre dans la confrérie. Dans les années 1764-1767, d'ailleurs, les bourgeois sont fréquemment sollicités : c'est l'époque où les Gris engagent un procès contre la Communauté pour obtenir des dédommagements, la démolition du château ayant provoqué l'effondrement d'un mur de la chapelle. Qui peut, sinon les nota-

bles, défendre efficacement les intérêts de la Compagnie³¹ ? C'est aussi l'époque où la plupart d'entre eux multiplient leurs efforts pour ramener la Confrérie dans une voie plus conforme à ses buts primitifs.

Les chiffres de 1782-1783, qui montrent un renforcement de la présence des classes aisées, divergent des résultats portant sur l'ensemble des confrères, mais, à cette date, les gens de négoce sont aussi nombreux que les bourgeois et les nobles. Est-ce seulement une participation accrue des premiers qui provoque ce décalage ?

En adoptant le second type de classification, qui met à part les nobles, bourgeois et membres des professions libérales, nous constatons que les pourcentages d'éléments actifs dans cette catégorie sociale accusent les mêmes fluctuations.

Qualité ou profession	1753	1757	1767	1782-1783
non indiquée	3 = 6,5 %	5 = 10,9 %	5 = 11,9 %	5 = 13,1 %
nobles, bourgeois, professions libérales commerce et artisa- nat	17 = 37 %	12 = 26,1 %	8 = 19 %	8 = 21,1 %
Classes agricoles . . .	22 = 47,8 %	26 = 56,5 %	26 = 61,9 %	23 = 60,1 %
	4 = 8,7 %	3 = 6,5 %	3 = 7,2 %	2 = 5,3 %
	46	46	42	38

Parallélisme des chiffres en 1753 et 1767, inflexion nette en 1757, puis augmentation en 1782-1783 : il y a bien, au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, un mouvement d'abandon de la Confrérie par les bourgeois ; mais à la fin de ce siècle, ce mouvement ralentit et nous constatons même un regain d'intérêt des bourgeois pour les affaires de la Confrérie. Notons également que, chez les Pénitents gris de Lambesc, les négociants et marchands n'ont jamais pris le pas, au sein des classes aisées, sur l'élite intellectuelle.

31. La confrérie obtient 600 livres à titre de dédommagement. Un peu plus tard, l'Assemblée des Communautés de Provence, qui se réunit tous les ans dans sa chapelle, participe aux frais de réparations pour la somme de 600 livres.

Pour les Pénitents blancs, nous avons également établi quatre listes d'éléments actifs, aux mêmes dates que pour les Gris.

qualité ou profession	1753	1757	1766	1784
non indiquée ...	6 = 13,7 %	1 = 3 %	4 = 6,9 %	5 = 14,7 %
« bourgeois » ...	2	3	2	1
professions libérales	0	0	1	2
« négociants » ..	6	3	8	2
marchands	2	1	3	2
artisanat	18 = 40,9 %	18 = 52,9 %	29 = 50 %	19 = 55,9 %
« ménagers » ...	5	4	6	3
« travailleurs » ..	5	4	5	0
	10 pour les cl. aisées = 22,7 %	7 = 20,6 %	14 = 24,1 %	7 = 20,6 %
	10 pour les classes agricoles = 22,7 %	8 = 23,5 %	11 = 19 %	3 = 8,8 %
Total	44	34	58	34

L'artisanat, en 1766 et 1784, participe à la vie de la confrérie dans une proportion nettement supérieure à son nombre.

Les ruraux, par contre, sont sous-représentés et tendent à délaissier la Chapelle. Pour les classes aisées, la similitude des chiffres est remarquable.

Ces listes d'éléments actifs sont, pour les Blancs, intéressantes à un autre point de vue. Malgré ces quelques variations, il s'avère que ce type de statistique donne une idée assez exacte de la répartition des différentes catégories sociales dans la confrérie tout entière. Les listes de 1753 et 1757 nous permettent donc de voir si, à ces dates, la composition sociale de la Chapelle diverge ou se rapproche de celle que révèle l'analyse de la première liste complète de confrères, en 1766.

Il semble que la Confrérie blanche connaisse, en 1753 et 1757, une situation assez proche de celle de la fin du siècle : prédominance nette et croissante de l'artisanat, présence légèrement plus importante du monde de la terre et surtout proportion stable (autour de 20 %) des classes aisées, représentées en majorité par des gens de négoce. Si cette Compagnie de pénitents a compté, à un moment donné de son histoire, un plus grand nombre de bourgeois, leur mouvement d'abandon est achevé dès la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La part que prend l'élite intellectuelle aux affaires de la Confrérie apparaît plus nettement dans le tableau suivant :

Qualité ou profession	1753	1757	1766	1784
non indiquée	6 = 13,7 %	1 = 3 %	4 = 6,9 %	5 = 14,7 %
"bourgeois" et professions libérales	2 = 4,5 %	3 = 8,8 %	3 = 5,2 %	3 = 8,8 %
commerce et artisa- nat	26 = 59,1 %	22 = 64,7 %	40 = 68,9 %	23 = 67,7 %
classes agricoles ...	10 = 22,7 %	8 = 23,5 %	11 = 19 %	3 = 8,8 %
Total	44	34	58	34

Faible en 1753, la présence bourgeoise augmente en 1757, baisse à nouveau en 1766 et reprend en 1784 la proportion de 1757. Inférieure à leur nombre total dans la Confrérie en 1766, la proportion des bourgeois actifs est au contraire légèrement supérieure en 1784. Elle apparaît nettement en progression si l'on compare les pourcentages obtenus ci-dessus pour ces deux dates. On observe donc, comme chez les Pénitents gris, mais dans une moindre mesure, un renouvellement de l'intérêt de ces éléments, ce qui, d'ailleurs, concorde avec ce que nous savons par ailleurs de son histoire. En effet, les Blancs, dans les quinze dernières années d'Ancien Régime, connaissent, sous l'impulsion d'un groupe de notables, une situation particulièrement saine sur le plan financier, une discipline (qui lui fait défaut entre 1752 et 1765) et, par conséquent, une cohésion favorable à des préoccupations plus spirituelles que matérielles.

Il est important de constater que, dans l'une et l'autre confrérie, les périodes de plus forte présence bourgeoise sont celles où ces associations offrent des symptômes de redressement. Cause ou conséquence ? Les deux peut-être. Si les tentatives de réforme ont été le fait des notables, nous pensons que les résultats obtenus ont également déterminé une participation plus active des bourgeois qui, par leur absentéisme aux temps de relâchement, manifaient leur désaccord. Nous aurons à revenir sur cette idée.

III. — LES RECTEURS

Il nous reste à présenter le dernier type de statistique portant sur les listes de recteurs.

Les Pénitents ont généralement élu à cette fonction des représentants des hautes classes. Cela s'explique par le respect de la hiérarchie sociale, alors incontestée, par l'intérêt pratique qu'ont les confréries à être dirigées par des personnages importants (plus d'autorité en cas de procès, nous en avons cité un exemple³²), enfin, par la fierté d'avoir pour chef un homme « honorable³³ ». Leur disparition du rectorat est donc particulièrement significative.

Nous n'avons pas voulu présenter les listes nominatives des recteurs. Pour les Gris, elle couvre cent huit ans, de 1681 à 1788, et la lecture en eût été fastidieuse. Pour les Blancs, elle ne couvre que quarante années, de 1752 à 1791, mais il fallait adopter la même présentation.

Nous avons résumé en un tableau statistique l'analyse sociale de la liste des recteurs de la confrérie grise, liste que nous avons partagée en trois « tranches » de trente-six ans chacune³⁴.

Qualité ou profession	36 recteurs de 1681 à 1716	36 recteurs de 1717 à 1752	36 recteurs de 1753 à 1788
non identifiée	2	1	3
nobles, ecclésiastiques, bourgeois possesseurs seigneurie	9	3	2
« bourgeois »	13	20	6
professions libérales	5	6	5
« négociants »	0	0	3
marchands - apothicaires	7	2	4
artisanat-métiers	0	4	12
« ménager »	0	0	1

De la fin du XVII^e au début du XVIII^e siècle, le rectorat reste le privilège exclusif des classes aisées et, pour une très large majorité, des bourgeois et des nobles. De 1717 à 1752, les notables dominent toujours très largement. Nous avons vu que, pendant ces années, le mouvement d'abandon de la confrérie par les hautes

32. Lors du procès qu'ont les Blancs contre le curé de Lambesc, les quatre pénitents qui s'occupent de régler cette affaire sont un bourgeois, un avocat et deux négociants.

33. Toutes ces idées ont été émises par M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons...*, p. 153.

34. Cette liste a été établie d'après les procès-verbaux d'élection des officiers (Arch. paroiss. de Lambesc, registres de délibérations, non cotés).

classes n'est qu'amorcé. Etant encore majoritaires, elles occupent tout naturellement le premier poste. Mais un indice vient confirmer les observations précédentes : c'est l'accession au rectorat des membres de l'artisanat.

Le premier, un maçon, apparaît en 1734. Sans négliger le phénomène de lente « démocratisation » de la confrérie, qui se fait sentir au niveau le plus élevé, nous pensons qu'il faut faire intervenir un autre facteur : l'ancienneté. On constate en effet chez les Gris que ce sont toujours des « anciens » qui sont nommés au poste de recteur. N'est-il pas naturel, dans ce cas, que l'on « récompense » la fidélité et le zèle d'un pénitent, même s'il est de condition modeste ? La lourdeur des charges financières qui pèsent sur les recteurs (fourniture de cire et de chandelles pour différentes fêtes, célébration de la Cène à leurs frais, don en argent lors de leur mise en place...) a longtemps interdit aux membres des classes peu fortunées d'assumer cette responsabilité. Or, en 1720, le recteur des Gris de Lambesc, Charles Berthier, « bourgeois », propose de réduire ces charges qui « empêchent que bien des frères soient nommés à cette fonction³⁵ ». Permettre à des confrères peu aisés de recevoir cet honneur est donc le but avoué de la réforme. Les notables, lassés d'être trop sollicités, devant l'insuccès de leurs tentatives de redressement (la confrérie connaît alors des difficultés matérielles et l'indiscipline règne), ont-ils vu là un moyen de ne plus supporter exclusivement le poids de l'association ? Il est certain, en tout cas, qu'ils ont été les premiers à bénéficier de l'allègement des charges pécuniaires, puisqu'il faut attendre quatorze années pour voir un artisan exercer le rectorat.

Quoi qu'il en soit, dans cette première moitié du XVIII^e siècle, la défection des notables n'est pas réellement ressentie au niveau du rectorat.

Il en va différemment pour la période qui couvre les quarante dernières années de l'Ancien régime. Les bourgeois et les membres des plus basses classes (artisans et ruraux) sont maintenant aussi nombreux à la tête de la confrérie. Précisons ce que le tableau

35. Arch. comm. de Lambesc, 129 E, GG 18, Chap. gén. du 10 mars 1720 et Arch. paroiss. de Lambesc, registre non coté, même date.

ne montre pas. De 1753 à 1771, sur 19 recteurs, nous trouvons 1 noble, 8 bourgeois et membres des professions libérales, 4 « négociants » et marchands, soit 13 représentants des classes aisées, avec toujours une majorité de bourgeois ; 5 recteurs sont des artisans et gens de métier, 1 n'a pu être identifié. C'est surtout de 1772 à 1788 que la défection des hautes classes se fait plus fortement sentir. Nous ne voyons plus qu'un noble (en 1785), 3 « bourgeois » (en 1776, 1778 et 1786), 3 « négociants » et marchands pour 7 membres de l'artisanat et 1 « ménager ». L'élite sociale tend donc à céder le pas aux petites gens, mais garde, malgré cela, une place importante à la tête de la Confrérie. Il faut remarquer que le nombre des commerçants aisés ne rejoint pas celui des bourgeois, alors que dans de nombreuses Confréries étudiées, ceux-là ont fréquemment remplacé ceux-ci.

Pour les Pénitents blancs, les documents ne permettent pas de suivre aussi longtemps l'évolution du rectorat ³⁶. La liste que l'on obtient donne la possibilité de voir que celui-ci se partage à peu près de la même façon que chez les Gris entre les différentes catégories sociales.

Qualité ou profession	Les 40 recteurs de 1752 à 1791	
non identifiée	2	} soit 11 pour l'élite intellectuelle
ecclésiastiques	2	
« bourgeois »	5	
professions libérales	4	} soit 11 pour l'élite du monde du commerce
« négociants »	9	
marchands	2	
artisanat-métiers	15	
« ménager »	1	

Malgré, chez les Blancs, la présence au rectorat en nombre égal des bourgeois et gens de négoce, ce qui est inhérent à la composition sociale de cette confrérie, il apparaît que les classes aisées ont gardé une certaine prépondérance au sein des deux « gazettes » de Pénitents de Lambesc. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la différence constatée dans leur évolution sociale n'est donc pas ressentie au niveau du rectorat, mais la nature

36. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, Collection Fontanier, XXIVF 159. Registre où sont rapportées les élections d'officiers.

même de cette fonction suffit à expliquer que le contraste décelé dans les autres secteurs de l'analyse sociale soit ici absent ou atténué.

CONCLUSION

Si l'évolution spirituelle des confréries de pénitents, leur « laïcisation », la tendance aux « déviations profanes », s'explique par les facteurs sociologiques, l'inverse est également vrai.

Socialement, la ligne générale d'évolution est la même pour les deux Compagnies de Lambesc et pour toutes celles qui ont été étudiées : désaffection des bourgeois et des nobles, celle-ci plus précoce et plus complète que celle-là, et « démocratisation », les deux phénomènes étant évidemment liés. M. Agulhon a clairement expliqué les raisons de l'attachement des classes populaires aux Confréries : affinités entre la forme de religiosité qu'elles expriment et le goût du peuple provençal (et des peuples méridionaux en général) pour les manifestations ostentatoires, le « decorum ³⁷ », l'attrait qu'elles exercent sur un peuple qui « a le goût de la société pour elle-même, de la compagnie ³⁸ » et pour lequel la sociabilité revêt traditionnellement une forme religieuse.

M. Agulhon a également montré que les classes dirigeantes, plus ouvertes aux grands courants de pensée du XVIII^e siècle, ont été plus sensibles au déclin des Confréries ³⁹.

On constate, à Lambesc, que les Blancs, où l'artisanat domine plus nettement, ont cédé davantage aux influences des mœurs ambiantes spontanées et que leur confrérie tend à ne devenir qu'une manifestation de sociabilité pure. Les Gris, restés plus « bourgeois », et qui constituent un groupe plus fermé, ont résisté à ces influences.

En définitive, une conclusion s'impose ici, et qui est cette fois entièrement nouvelle par rapport au livre que nous avons plusieurs fois cité : *il faut distinguer entre deux types de Confréries de pénitents*. Nous savons que cette évidence s'impose aussi de plus en plus à d'autres chercheurs.

37. M. AGULHON, *Pénitents et Francs-Maçons...*, pp. 116 à 120.

38. *Ibid.*, p. 160.

39. *Ibid.*, pp. 124 à 139.

M^{me} Chambon, qui travaille sur les Confréries de Marseille, a constaté qu'il existait deux types de confréries nettement différenciées, les « voyantes » et les « non-voyantes », auxquelles correspondaient deux formes assez différentes de vie d'association. Les unes sont fermées au public et leur nombre d'adhérents est limité par les statuts, comme la Confrérie grise ; les autres, comme les Blancs, sont plus largement ouvertes aux influences extérieures et leur nombre d'adhérents est illimité. Les différences que nous avons pressenties, à la lecture des registres, différences de ton, de ferveur — plus profonde chez les Gris, plus ostentatoire chez les Blancs —, de discipline, de respect des statuts sont dues au fait que les deux Confréries ne participent pas du même esprit et pas tout à fait non plus de la même sociologie.

La vocation initiale, plus austère, des Gris, la limitation de l'effectif qui entraîne la stabilité du personnel de la Chapelle et, par conséquent, une plus forte présence de la bourgeoisie (nous avons vu dans quel sens sont orientés ses efforts) les ont empêchés, malgré quelques entorses, de trop s'éloigner de leurs buts primitifs ⁴⁰.

Martine EHLINGER.

40. M. Agulhon, à qui nous avons communiqué ces remarques, observe que si les confréries de type « voyant » (ouvertes, nombreuses, accessibles à la popularisation et à la déviation profane — type Pénitents blancs) ont été les plus nombreuses autrefois, au point d'avoir envahi et abusivement dominé les chapitres de son livre, elles ont, de nos jours, disparu presque entièrement ; à l'inverse, les « non-voyantes » (fermées, ésotériques, austères — type Bourras) moins nombreuses jadis, ont mieux survécu jusqu'à nous. C'est ce qui contribue (entre autres raisons) à expliquer que les Pénitents provençaux d'aujourd'hui ne se soient pas reconnus dans l'évocation qu'il fit naguère de la « sociabilité méridionale » du XVIII^e siècle.